DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

CHARGÉ DE FONCTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Vu le comité technique du 30 septembre 2022,

Vu l'arrêté n°04/2022 du 12 octobre 2022 portant organisation des services départementaux,

Vu la note interne du 14 février 2023 portant changement d'affectation de monsieur Gregory Manesse, attaché territorial, à la direction des politiques d'inclusion durable – mission allocation contrôle, à compter du 1er janvier 2023 pour y exercer les fonctions de chef de mission,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

ARRÊTE:

Article 1:

A compter du 1er janvier 2023, monsieur Gregory Manesse, attaché territorial, est chargé des fonctions de chef de mission au pôle solidarités - direction des politiques d'inclusion durable – mission allocation contrôle.

Article 2:

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais

Arras, le 0 8 MARS 2023

Le Président du Conseil départemental,

Pour le Président du Conseil départemental La Directrige des

Jean-Claude LEROY de réception en préfecture Date de télétransmission : 20/03/2023 Date de réception préfecture : 20/03/2023